



Déclassifié*
AS/Jur (2025) 03
24 janvier 2025
fjdoc03 2025

Situation des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte dans les États membres du Conseil de l'Europe

Note d'information

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Rapporteur : M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen

1. Synthèse

1. Depuis la publication de la dernière note d'information sur la situation des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte en Europe en octobre 2023, les gouvernements ont continué de mettre une pression énorme sur les personnes courageuses qui font d'immenses sacrifices pour protéger les droits de leurs concitoyens.

2. Afin de soutenir la guerre illégale d'agression contre l'Ukraine, les gouvernements de la Russie et du Bélarus ont encore renforcé leur emprise autoritaire sur les défenseurs des droits humains, notamment en élargissant la législation contre l'extrémisme et les agents étrangers qui était déjà extrêmement draconienne. La situation en Azerbaïdjan s'est également dégradée car la société civile indépendante a été confrontée à une nouvelle vague de répression marquée par l'emprisonnement de journalistes, de militants et de dirigeants de la société civile. En Türkiye, la répression a continué de sévir, comme en témoigne le refus des autorités de protéger les défenseurs des droits humains en refusant systématiquement de respecter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Osman Kavala, dans laquelle la Cour a ordonné la libération immédiate du philanthrope.

3. La Géorgie a déjà montré comment la protection des défenseurs des droits humains pouvait être progressivement améliorée, au point que ce pays est devenu un exemple pour la région et un refuge pour les défenseurs qui fuient ses voisins autoritaires. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, le pays a mis en œuvre des politiques brutales semblables à celles qui sont appliquées par la Russie. Il a en effet adopté des lois sur les « agents étrangers » et les « valeurs traditionnelles » qui menacent de détruire la société civile indépendante et de saper tout espoir de protection efficace des droits des personnes LGBTIQ.

4. En ce qui concerne les questions thématiques, la note d'information décrit en détail comment les défenseurs des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés continuent d'être victimes de campagnes de diffamation et de graves harcèlements judiciaires. D'après certaines allégations, ces moyens sont de plus en plus utilisés contre les défenseurs des droits de l'environnement.

5. Cette note couvre les événements jusqu'à la fin décembre 2024.

* Document déclassifié par la commission le 28 janvier 2025.

2. Procédure et mandat

2.1. Procédure

6. Le 8 octobre 2018, l'Assemblée parlementaire a ratifié le mandat d'un rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits humains afin que cette question importante continue d'être à l'ordre du jour de l'Assemblée². Depuis lors, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme a nommé quatre rapporteurs généraux sur cette question. Mes prédécesseurs, M. Raphaël Comte (Suisse, ADLE), M^{me} Alexandra Louis (France, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe), et M^{me} Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC), ont régulièrement produit des notes d'information et publié des déclarations sur la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme m'a nommé quatrième rapporteur général lors de sa réunion du 21 juin 2023. Mon mandat a été renouvelé le 27 juin 2024.

2.2. Mandat du Comité

7. La commission et l'Assemblée assurent un suivi ciblé et spécifique de la situation des défenseurs des droits humains depuis 2006³. Selon l'Assemblée, les défenseurs des droits de l'homme sont « ceux qui œuvrent en faveur des droits d'autrui », c'est-à-dire les particuliers ou les groupes qui mènent une action pacifique et conforme à la loi de promotion et de protection des droits humains, qu'il s'agisse d'avocats, de journalistes, de membres d'organisations non gouvernementales (ONG) ou autres⁴. Leur droit d'agir pour promouvoir et protéger les droits humains a été affirmé pour la première fois dans la [Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus](#) du 9 décembre 1998 (« Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme »). Il y est dit que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international » (article 1); que les États doivent adopter des mesures pour les garantir effectivement (article 2, paragraphe 2), et qu'il leur revient un rôle d'une importance accrue dans sa protection. Au niveau du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres a adopté dans ce sillage le 6 février 2008 sa [Déclaration sur l'action du Conseil de l'Europe pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir leurs activités](#). La commission des questions juridiques et des droits de l'homme a voulu le 14 novembre 2022 ajouter la situation des lanceurs d'alerte au mandat de rapporteur·e général·e sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, ce qu'a approuvé le 28 novembre 2022 le Bureau de l'Assemblée⁵.

8. Le droit de défendre les droits d'autrui repose lui-même sur des droits fondamentaux reconnus et protégés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), tels que la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9), la liberté d'expression (article 10) et la liberté de réunion et d'association (article 11). Les défenseurs des droits humains méritent donc une attention particulière, puisque les violations de leurs droits, de même que les menaces et les actes de violence commis contre eux, donnent une indication de la situation générale des droits humains dans l'État concerné ou de la dégradation de cette situation⁶. Les États membres du Conseil de l'Europe sont dès lors tenus de créer un environnement propice à l'action des défenseurs des droits de l'homme et de mettre un terme à toute forme d'intimidation ou de représailles à leur rencontre⁷.

9. En se référant à la définition du « défenseur des droits de l'homme » contenue dans la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, mon mandat, tel que proposé par la commission et approuvé par l'Assemblée, m'autorise à intervenir dans les questions relatives aux cas d'intimidation et de

² La ratification fait suite à un premier débat consacré le 26 juin 2018 au rapport de M. Egidijus Vareikis (Lituanie, PPE/DC) sur la protection des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe. À l'issue du débat, l'Assemblée a adopté la [Résolution 2225 \(2018\)](#) et la [Recommandation 2133 \(2018\)](#).

³ [Doc. 10985](#), 27 juin 2006.

⁴ [Résolution 2225 \(2018\)](#), 26 juin 2018, paragraphe 1.

⁴ Carnet de bord de la réunion de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme tenue à Paris le 14 novembre 2022, [AS/Jur \(2022\) CB 09](#).

⁶ Voir la [Déclaration sur l'action du Conseil de l'Europe pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et promouvoir leurs activités, 6 février 2008](#).

⁷ [Résolution 2225 \(2018\)](#), note de bas de page n° 4, paragraphe 2.

représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'aux graves entraves à leur action dans les États membres du Conseil de l'Europe (assassinats, atteintes à leur intégrité physique et psychologique, arrestations arbitraires, harcèlement judiciaire et administratif, diffamation publique ou restrictions imposées à leur liberté de circulation, par exemple). J'ai par ailleurs été chargé de suivre les activités des organes et institutions du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales portant sur des questions relatives aux défenseurs des droits humains ; de représenter la commission et l'Assemblée devant ces derniers ; de faire des déclarations et de lancer des appels en ma qualité de rapporteur général ou de proposer à la commission de le faire, et d'assurer le suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée dans ce domaine.

10. Étant donné que la situation particulière des lanceurs d'alerte sera examinée plus en détail dans un rapport que M^{me} Anna-Kristiina Mikonen (Finlande, SOC) est en train d'élaborer, je n'ai pas inclus de cas spécifiques de persécution de ces personnes dans la présente note.

3. La situation des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan

11. Depuis la dernière note d'information d'octobre 2023, l'Azerbaïdjan a encore intensifié sa campagne de répression contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militants de la société civile, en recourant au harcèlement judiciaire et à des actions extrajudiciaires pour réprimer la dissidence⁸. Cette période a été marquée par une répression féroce à l'occasion des élections présidentielles anticipées de février 2024 et les élections législatives suivantes de septembre 2024⁹. En outre, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (« COP29 »), qui s'est tenue en novembre 2024, a donné lieu à de nouvelles restrictions. En effet, le gouvernement a ciblé les défenseurs des droits humains et les journalistes dans le but, probablement, d'éviter les critiques avant cet important événement international¹⁰. En janvier 2024, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a décidé de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation azerbaïdjanaise en raison des graves préoccupations suscitées par l'Azerbaïdjan, qui réprime les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militants de la société civile, et refuse de coopérer avec les mécanismes de surveillance internationaux¹¹.

3.1. Types de persécution

3.1.1. Ciblage de la société civile

12. En février 2024, l'Assemblée parlementaire a signalé que les militants de la société civile azerbaïdjanaise étaient tout particulièrement visés par les persécutions et le harcèlement¹². Les ONG indépendantes sont confrontées à un refus arbitraire d'enregistrement, au gel de leurs avoirs et à la menace constante d'enquêtes pénales¹³. Les militants qui contestent les politiques gouvernementales ou dénoncent la corruption sont fréquemment accusés de commettre des délits financiers douteux ou de coopérer avec des entités étrangères¹⁴. Par exemple, Anar Mammadli, président du Centre d'études sur le suivi des élections et la démocratie et lauréat du prix Vaclav Havel, a été arrêté en avril 2024 et placé en détention provisoire après avoir été accusé d'entente délictuelle visant à l'entrée illégale de capitaux dans le pays (article 206.3.2 du Code pénal). Les rapporteurs de l'Assemblée parlementaire ont exprimé leur profonde préoccupation face à cet incident et ont demandé instamment aux autorités azerbaïdjanaises de ne pas poursuivre M. Mammadli, dont le travail en faveur des droits humains est très utile¹⁵.

⁸ Human Rights Watch, « [Azerbaijan : Vicious Assault on Government Critics](#) », 8 octobre 2024 ; [Amnesty International, « The State of the World's Human Rights »](#), avril 2024, pages 87-88.

⁹ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, « [Election Observation Mission Republic of Azerbaijan – Early Presidential Election, 7 February 2024, Statement of Preliminary Findings and Conclusions](#) », 7 février 2024.

¹⁰ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024.

¹¹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (« APCE »), « Contestation, pour des motifs substantiels, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de l'Azerbaïdjan », [Doc. 15898\(2024\)](#), 23 janvier 2024.

¹² APCE, « Le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan », [Doc. 15927](#), 12 février 2024.

¹³ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Lise Christoffersen (Norvège, SOC) et Ian Liddell-Grainger (Royaume-Uni, CE/AD), rapporteurs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le suivi de l'Azerbaïdjan, et Hannah Bardell (Royaume-Uni, NR), rapporteure de l'APCE sur les « Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan » : « [Des rapporteur-e-s de l'APCE profondément préoccupé-e-s par la détention d'Anar Mammadli](#) », site internet de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 30 avril 2024.

13. Les organisations de la société civile qui continuent d'exercer leurs activités se retrouvent dans des situations précaires et éprouvent souvent des difficultés à accéder à un financement international en raison des lois restrictives du gouvernement sur les ONG¹⁶. Ces lois permettent aux autorités d'inculper les défenseurs des droits humains d'infractions financières, en particulier lorsque des fonds étrangers sont en jeu, d'où un arrêt presque total de la société civile indépendante en Azerbaïdjan¹⁷.

3.1.2. Ciblage des médias

14. Amnesty International a signalé que les médias indépendants ont également fait l'objet d'une répression intraitable, d'arrestations arbitraires, de fermetures de leurs activités et de chefs d'accusations forgés de toutes pièces¹⁸. La loi sur les médias, qui exige que toutes les entités médiatiques s'enregistrent auprès de l'État, a été utilisée pour empêcher les médias critiques de fonctionner légalement, et ceux qui parviennent à le faire font face à des pressions financières et judiciaires insoutenables¹⁹.

15. La rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains a déclaré qu'en novembre 2023, Abzas Media, un important média d'investigation, avait été perquisitionné par les autorités et que son directeur, Ulvi Hasanli, sa rédactrice en chef, Sevinj Vagifgizi, et plusieurs membres du personnel avaient été arrêtés²⁰. Ces personnes ont été accusées, au titre de l'article 206.3.2 du Code pénal, d'avoir fait entrer illégalement des capitaux en Azerbaïdjan²¹. Abzas Media avait précédemment dénoncé la corruption de haut niveau²². La rapporteuse spéciale a déploré que des appareils électroniques et des documents aient été saisis au bureau d'Abzas Media et aux domiciles des journalistes et des défenseurs des droits humains arrêtés, car cela pourrait compromettre la confidentialité de leurs sources citées dans les enquêtes anti-corruption²³. Selon Amnesty International, des journalistes d'autres médias indépendants, tels que Kanal 13, ont également été arrêtés pour des accusations allant de l'extorsion à l'utilisation illégale de biens fonciers²⁴.

3.1.3. Renforcement accru de l'appareil législatif visant à persécuter les défenseurs des droits humains

16. Le gouvernement azerbaïdjanais a encore « militarisé » son cadre législatif pour réprimer les défenseurs des droits humains et les personnalités de l'opposition. Depuis 2014, les lois restrictives du pays sur les ONG et les médias ont étouffé la société civile en multipliant les obstacles pour que les organisations indépendantes ne puissent pas s'enregistrer légalement, recevoir des fonds ou exercer leurs activités sans crainte de représailles²⁵. De nombreux rapports indiquent que la répression s'est encore intensifiée en 2024²⁶. Selon Amnesty International, la situation des défenseurs des droits humains, des journalistes et de la société civile en Azerbaïdjan s'est aggravée au cours de l'année écoulée²⁷. Les préparatifs de la COP29 ont été marqués par un durcissement de la répression car les autorités ont recours à des mesures juridiques pour emprisonner les défenseurs des droits humains et démanteler les médias indépendants²⁸. Les groupes locaux

¹⁶ APCE, « Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire d'Azerbaïdjan », [Doc. 15898\(2024\)](#), 23 janvier 2024.

¹⁷ HRW, « [Azerbaijan : Vicious Assault on Government Critics](#) », 8 octobre 2024.

¹⁸ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024, page 3.

¹⁹ Amnesty International, « [La situation des droits humains dans le monde](#) », avril 2024, pages 87-88.

²⁰ Mary Lawlor, [Azerbaijan: Expert concerned about prosecution of human rights defenders and journalists](#), 15 août 2024. M. Ulvi Hassanli a participé en qualité qu'expert à une audition tenue en avril 2023 par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et la commission de suivi de l'Assemblée.

²¹ HRW, « [We Try to Stay Invisible](#) » : Azerbaijan's Escalating Crackdown on Critics and Civil Society », octobre 2024, page 22.

²² Front Line Defender, « [Nargiz Absalamova, Hafiz Babali, and Elnara Gasimova of Abzas Media detained on money smuggling charges](#) », 7 mars 2024.

²³ Mary Lawlor, [Azerbaijan: Expert concerned about prosecution of human rights defenders and journalists](#), 15 août 2024.

²⁴ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024, page 3.

²⁵ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024.

²⁶ HRW, « [We Try to Stay Invisible](#) » : Azerbaijan's Escalating Crackdown on Critics and Civil Society », octobre 2024.

²⁷ Ibid.

²⁸ Amnesty International, « [The Human Rights situation in Azerbaijan ahead of COP29](#) », 11 juin 2024.

de défense des droits humains signalent qu'au moins 303 personnes sont placées en détention pour des motifs politiques²⁹.

3.2. Exemples choisis

17. Ilham Guliyev, avocat et ancien officier de police, a été arrêté en décembre 2023 pour des chefs d'accusation forgés de toutes pièces en matière de drogue³⁰. Dans une interview anonyme accordée à Abzas Media, Guliyev avait précédemment révélé comment la police azerbaïdjanaise avait mis elle-même de la drogue dans les poches de militants politiques³¹. Une semaine plus tard, il était arrêté par la police.

18. Hafiz Babali, journaliste d'investigation, a été arrêté en décembre 2023 pour contrebande³². D'après Amnesty International, Babali, qui avait tourné des reportages sur des questions d'environnement liées à la pollution de la mine d'or de Gedabek, a été pris pour cible lorsque son média, Abzas Media, a commencé à planifier des enquêtes plus approfondies dans ce domaine³³.

19. En mars 2024, Amnesty International a signalé que des membres de l'Institut pour les initiatives démocratiques, dont Akif Gurbanov et Ruslan Izzatli, avaient été arrêtés et accusés de contrebande après qu'une perquisition dans leur bureau a révélé que des fonds auraient été introduits illégalement dans le pays³⁴.

4. La situation au Bélarus

20. Depuis la publication de la dernière note d'information sur les défenseurs des droits de l'homme le 18 octobre 2023, la situation des défenseurs des droits humains au Bélarus s'est également détériorée. Au cours de l'année écoulée, les autorités bélarusses ont intensifié les mesures visant à restreindre les libertés civiles et à réprimer la dissidence³⁵. Les modifications de la législation et les lois nouvellement adoptées ont contribué à la persécution systématique des défenseurs des droits humains, des avocats, des journalistes et des militants politiques³⁶. Malgré certains gestes symboliques, tels que la grâce de plusieurs personnes condamnées pour avoir participé aux manifestations de 2020³⁷, les autorités bélarusses ont redoublé d'efforts pour faire taire la dissidence à l'approche de l'élection présidentielle prévue pour 2025.

4.1. Types de persécution

4.1.1. Persécution des avocats

21. Selon Human Rights Watch (« HRW »), la profession d'avocat au Bélarus est soumise à des pressions croissantes. Les autorités ont systématiquement pris pour cible les avocats qui défendent des prisonniers politiques ou des personnes accusées d'extrémisme. Les autorités bélarusses créent de nombreux obstacles pour empêcher les avocats de s'acquitter efficacement de leurs obligations professionnelles dès qu'ils se saisissent d'une affaire à caractère politique³⁸. Le 28 février 2024, les autorités bélarusses ont effectué une descente chez des avocats avant d'en placer au moins 12 en détention³⁹. HRW a déclaré que la persécution des avocats bélarusses qui traitent des affaires à motivation politique « viole gravement les garanties prévues

²⁹ PACE, [Détérioration de la situation des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie en Azerbaïdjan](#), 1^{er} octobre 2024.

³⁰ HRW, « [We Try to Stay Invisible](#) » : Azerbaijan's Escalating Crackdown on Critics and Civil Society », octobre 2024, pages 25-26.

³¹ Ibid.

³² Mary Lawlor, [Azerbaijan: Expert concerned about prosecution of human rights defenders and journalists](#), 15 août 2024.

³³ Amnesty International, « [La situation des droits humains dans le monde](#) », avril 2024, page 88.

³⁴ Amnesty International, « [Azerbaijan: Campaign of intimidation against independent media continues with raid on Toplum TV s](#) », 7 mars 2024. M. Gurbanov était le candidat de cette année pour le prix Vaclav Havel.

³⁵ Viasna, « [Human rights situation in Belarus. September 2024](#) », 8 octobre 2024; Human Rights Watch ('HRW'), « [World Report 2024: Belarus](#) », 2023.

³⁶ Anaïs Marin, « Situation des droits de l'homme au Bélarus - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Anaïs Marin », 9 mai 2024, A/HRC/56/65, pages 3-4 ; Viasna, « [Human rights situation in Belarus. September 2024](#) », 8 October 2024.

³⁷ HRW, « [World Report 2024 : Belarus](#) », 2023.

³⁸ HRW, « [I Swear to Fulfill the Duties of Defense Lawyer Honestly and Faithfully](#) » : Politically Motivated Crackdown on Human Rights Lawyers in Belarus », mai 2024, page 1.

³⁹ Viasna, « [Минимум 12 задержанных : что известно о рейде КГБ на адвокатов](#) », 29 février 2024.

par les normes internationales de fonctionnement de la profession d'avocat et les obligations internationales du Bélarus en matière de droits humains »⁴⁰.

22. Il est à noter que toutes les décisions concernant le statut professionnel des avocats sont prises par le ministère de la Justice, en violation des principes internationaux qui protègent l'indépendance du barreau⁴¹. HRW a signalé que les radiations, les poursuites punitives et l'annulation des licences sont devenues monnaie courante et que plus de 140 avocats ont été radiés depuis 2020⁴². Actuellement, six⁴³ avocats purgent des peines de prison, qui vont de 6 à 10 ans, pour des motifs politiques, tandis que d'autres sont contraints de cesser d'exercer en raison des conditions très restrictives⁴⁴ imposées.

4.1.2. Ciblage de la société civile et des médias

23. Le ciblage de la société civile et des médias est d'autant plus significatif qu'un grand nombre de défenseurs des droits humains sont étroitement liés à ces secteurs ou y exercent leurs activités. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que le gouvernement avait également continué d'élargir la liste fédérale des matériaux extrémistes⁴⁵. Cette liste comprend désormais les médias indépendants, les chaînes diffusées sur les réseaux sociaux et les organisations de défense des droits humains⁴⁶. En décembre 2023, 167 entités avaient été qualifiées d'« extrémistes », y compris l'Association bélarusse des journalistes et le Centre des droits de l'homme Viasna (« Viasna »)⁴⁷. Il en ressort que toute forme de coopération ou d'interaction avec ces entités comporte le risque de poursuites pour « facilitation d'activités extrémistes »⁴⁸. En outre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a signalé que le nombre des sanctions pénales pour les dons faits à ces organisations est en augmentation. Elles sont dans certains cas appliquées avant même que l'organisation ne soit qualifiée d'« extrémiste », d'où la responsabilité pénale qui en résulte pour « financement de l'extrémisme »⁴⁹.

4.1.3. Persécution des défenseurs des droits humains et de leurs familles

24. Les défenseurs des droits humains en exil, ainsi que leurs familles, font l'objet d'une persécution, notamment de menaces et de représailles, qui dépasse le cadre des frontières nationales, compromet leur travail et met en danger leur sécurité personnelle. Selon HRW, les Bélarusses qui ont fui le pays en raison de persécutions politiques risquent toujours d'être harcelés par l'État et les membres de leur famille qui vivent au Bélarus peuvent subir des représailles. De nouveaux amendements à la loi sur la citoyenneté sont récemment entrés en vigueur. Ils permettent aux autorités de déchoir de leur nationalité les Bélarusses à l'étranger - même si c'est la seule qu'ils possèdent - s'ils ont été reconnus coupables de « participation à une organisation extrémiste » ou de « préjudice grave causé aux intérêts du Bélarus⁵⁰ ». En outre, la résolution n° 798 de novembre 2023 oblige les Bélarusses qui vivent à l'étranger de communiquer aux autorités des informations détaillées sur leur situation personnelle et familiale, ce qui accroît les craintes de violations de la vie privée et

⁴⁰ HRW, « [I Swear to Fulfill the Duties of Defense Lawyer Honestly and Faithfully](#) » : Politically Motivated Crackdown on Human Rights Lawyers in Belarus », mai 2024, page 1.

⁴¹ Ibid., page 62.

⁴² Ibid., page 75.

⁴³ Maksim Znak, Aliaksandr Danilevich, Vital Brahinetz, Anastasiya Lazarenka, Yuliya Yurhilevich et Aliaksei Barodka.

⁴⁴ HRW, « [I Swear to Fulfill the Duties of Defense Lawyer Honestly and Faithfully](#) » : Politically Motivated Crackdown on Human Rights Lawyers in Belarus », mai 2024, page 40.

⁴⁵ Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « [Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020 - Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme](#) », 15 mars 2024, A/HRC/55/61, page 4.

⁴⁶ Viasna, « [Human rights situation in Belarus. September 2024](#) », 8 octobre 2024.

⁴⁷ Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « Situation des droits de l'homme au Bélarus à l'approche de l'élection présidentielle de 2020 et après - Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme », 15 mars 2024, A/HRC/55/61, [Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020 - Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme - Version préliminaire non éditée | HCDH](#), page 4.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ HRW, « World Report 2024: Belarus », 2023, [World Report 2024: Belarus | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#).

de représailles⁵¹. Par ailleurs, ceux qui s'engagent dans un militantisme pacifique à l'étranger risquent des sanctions pénales⁵².

25. Viasna a confirmé que les membres des familles des défenseurs des droits humains sont également pris pour cible. En janvier 2024, les forces de sécurité ont mené une série de descentes chez des personnes qui participent à l'initiative INeedHelpBY, un réseau qui soutient les familles des prisonniers politiques. Au moins 287 personnes ont été arrêtées, dont beaucoup sont accusées d'avoir facilité des activités extrémistes⁵³.

4.2. Exemples choisis

26. Le 17 juin 2024, Leanid Sudalenka, éminent défenseur des droits humains, avocat et chef de la branche Homel de Viasna, a été condamné par contumace à cinq ans d'emprisonnement⁵⁴. La branche Homel donne des conseils juridiques aux victimes de violations des droits humains. Leanid Sudalenka est un militant actif et un défenseur engagé de l'abolition de la peine de mort au Bélarus. Il est lauréat du Prix des Droits de l'Homme 2018 « Liberté, Égalité, Fraternité » de la République française. Il a été reconnu coupable d'avoir « facilité des activités extrémistes ».

27. Barys Haretski, vice-président de l'Association bélarusse des journalistes, est un défenseur de la liberté d'expression et de la protection des droits des journalistes. En mai 2024, les services répressifs ont effectué une perquisition de son domicile à Minsk et ont ouvert une enquête criminelle, ce qui l'a contraint à rester en exil après avoir quitté le Bélarus en 2021⁵⁵.

28. En décembre 2024, un tribunal bélarussien a condamné le militant de l'opposition Dzmitry Kuchuk à six ans de prison et à une amende de 6 000 USD pour des atteintes alléguées à l'ordre public et des actes portant atteinte à la sécurité nationale⁵⁶, à la suite de son arrestation en février près de l'ambassade de Russie à Minsk, alors qu'il commémorait la mort d'Alexeï Navalny⁵⁷.

29. Ces affaires montrent que la stratégie du gouvernement bélarusse consiste à utiliser le système juridique pour neutraliser les activités des défenseurs des droits humains et des professionnels du droit. Human Rights Watch a déclaré à cet égard que les activités en faveur des droits humains restent de facto illégales au Bélarus⁵⁸.

5. La situation en Géorgie

30. Au cours de l'année écoulée, la Géorgie a promulgué plusieurs lois sur les défenseurs des droits humains, les organisations de la société civile et les médias et elle a élargi leur champ d'application⁵⁹. L'adoption de la loi sur la transparence de l'influence étrangère en mai 2024 et de la loi sur les valeurs familiales et la protection des mineurs en septembre 2024 impose des restrictions importantes à la société civile et limite les libertés d'association et d'expression⁶⁰.

⁵¹ Anaïs Marin, « Situation des droits de l'homme au Bélarus - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, Anaïs Marin », 9 mai 2024, A/HRC/56/65, page 3-4 ; Viasna, « Human rights situation in Belarus. September 2024 », 8 octobre 2024.

⁵² Viasna, « [The Investigative Committee has initiated a criminal case against Platform 2025](#) », 8 octobre 2024.

⁵³ Viasna, « [Human rights situation in Belarus. September 2024](#) », 8 octobre 2024.

⁵⁴ Front Line Defenders, « [Human rights defender Leanid Sudalenka sentenced to 5 years of prison time in absentia](#) », 19 juin 2024.

⁵⁵ Front Line Defenders, « [Criminal case against human rights defender in exile Barys Haretski launched](#) », 22 mai 2024.

⁵⁶ Viasna, « [Dzmitry Kuchuk. Political prisoner](#) », décembre 2024.

⁵⁷ The Washington Post, « [Belarus convicts well-known activist and sentences him to 6 years in prison](#) », 27 décembre 2024.

⁵⁸ HRW, « [Belarus: Crackdown Amid Growing Information Vacuum](#) », 11 janvier 2024.

⁵⁹ Human Rights Watch ('HRW'), « [World Report 2023: Georgia](#) », 2023.

⁶⁰ HRW, « [Georgia : Violent Attacks on Government Critics](#) », 20 août 2024 ; Irene Khan (Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression) Gina Romero Rodriguez (Rapporteuse spéciale sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association), Tlaleng Mofokeng (Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible), Ana Brian Nougrères (Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée), Farida Shaheed (Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation) et Graeme Reid (Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre), « [Georgia must repeal discriminatory law targeting LGBT persons and human rights activists : UN experts](#) », 26 septembre 2024.

5.1. Types de persécution

5.1.1 Dispositif législatif de persécution des défenseurs des droits humains

31. La loi sur la transparence de l'influence étrangère, adoptée en mai 2024, dispose que toutes les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias qui reçoivent plus de 20 % de leur financement de sources étrangères doivent s'enregistrer en qualité d'« organisations au service des intérêts d'une puissance étrangère »⁶¹. La loi oblige ces organisations à divulguer des documents financiers détaillés, y compris des informations sensibles sur les donateurs et les bénéficiaires. Les mesures d'application permettent au ministère de la Justice d'inspecter les organisations et de leur infliger des amendes allant jusqu'à 25 000 GEL (9 300 USD) en cas de non-respect de la législation⁶². La Commission de Venise a conclu que les restrictions imposées par la loi sur les droits à la liberté d'expression, à la liberté d'association et à la vie privée ne satisfont pas aux « exigences de légalité, de légitimité [et] de nécessité dans une société démocratique » et violent les principes de proportionnalité et de non-discrimination⁶³.

32. La loi sur les valeurs familiales et la protection des mineurs, introduite en septembre 2024, impose des limites encore plus strictes aux activités militantes en interdisant toute expression d'opinion ou tout rassemblement lié aux droits des LGBTIQ⁶⁴. Selon le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, cette loi prévoit des amendes et des peines de prison pour ce qu'elle considère comme la « promotion » de relations non traditionnelles, et elle étend les restrictions aux écoles, aux médias et aux soins de santé⁶⁵. La loi interdit également la reconnaissance juridique de l'identité de genre et restreint les droits d'adoption des personnes LGBTIQ, ce qui réduit au silence la communauté et ses partisans⁶⁶.

5.1.2 Ciblage de la société civile

33. En juin 2024, l'Assemblée parlementaire s'est déclarée préoccupée par le fait que les autorités géorgiennes harcèlent de plus en plus la société civile, les manifestants, les journalistes et les parlementaires, et déplore que la police fasse un usage excessif et disproportionné de la force⁶⁷. Les rapports indiquent que les militants qui s'opposent à la loi sur la transparence de l'influence étrangère sont victimes de diffamation et d'intimidation ; des affiches qui les qualifient d'« agents étrangers » ou d'« ennemis de l'État » sont placardées près de leur domicile et des menaces anonymes sont proférées contre eux et leur famille⁶⁸. Les organismes internationaux, y compris l'Union européenne, ont exprimé de sérieuses préoccupations à ce sujet et noté que de telles mesures sapent le rôle de la société civile, élément nécessaire de la gouvernance démocratique⁶⁹.

34. Depuis les manifestations en Géorgie qui ont commencé après l'annonce par le Premier ministre Irakli Kobakhidze d'une pause dans les négociations d'adhésion à l'UE le 28 novembre 2024, la société civile a fait état d'une brutalité particulière de la part des forces de sécurité à l'encontre des manifestants pacifiques⁷⁰. L'Association des jeunes avocats géorgiens a dénoncé une escalade de la violence étatique, notamment des actes de torture, des passages à tabac, des détentions arbitraires, des canons à eau contenant des produits

⁶¹ HRW, "[Foreign Agent Laws in the Authoritarian Playbook](#)", 19 septembre 2024.

⁶² HRW, "[Georgia: Violent Attacks on Government Critics](#)", 20 août 2024.

⁶³ Commission de Venise, "[Avis urgent sur la loi géorgienne relative à la transparence de l'influence étrangère](#)", 21 mai 2024.

⁶⁴ Irene Khan (Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression) Gina Romero Rodriguez (Rapporteuse spéciale sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association), Tlaleng Mofokeng (Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible), Ana Brian Nougrères (Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée), Farida Shaheed (Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation) et Graeme Reid (Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre), « [Georgia must repeal discriminatory law targeting LGBT persons and human rights activists : UN experts](#) », 26 septembre 2024.

⁶⁵ Michael O'Flaherty, "[Letter to chairman of parliament Georgia by Michael O'Flaherty](#)", 6 septembre 2024.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ APCE, "[Les défis pour la démocratie en Géorgie](#) Résolution 2561 (2024), 27 juin 2024.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Service de l'Union européenne pour l'action extérieure "[Georgia: Statement by the High Representative and the Commissioner for Neighbourhood and Enlargement on the adoption of the "transparency of foreign influence" law](#)", 17 avril 2024

⁷⁰ HRW, "[Georgia: Brutal Police Violence Against Protesters](#)", 23 décembre 2024.

chimiques et des agressions commises par des voyous recrutés à cet effet, les journalistes et les manifestants figurant parmi les principales cibles⁷¹.

5.1.3. Ciblage des médias

35. Selon HRW, les journalistes qui couvrent les politiques gouvernementales ou les questions relatives aux droits humains font l'objet de menaces et de violences⁷². Les médias indépendants ont également été touchés par la loi sur la transparence de l'influence étrangère, qui les obligent à s'enregistrer et à faire des déclarations exhaustives s'ils reçoivent des fonds étrangers⁷³. Ces exigences imposent de telles charges financières et administratives aux médias qu'ils pourraient être confrontés à des difficultés opérationnelles et pratiquer l'autocensure. HRW a signalé qu'en octobre 2023, les pouvoirs de la Commission nationale géorgienne des communications ont été élargis, ce qui lui a permis d'imposer des amendes et de révoquer des licences pour des contenus diffusés considérés comme incitant à la haine ou promouvant le terrorisme⁷⁴. Ce changement de réglementation a fait craindre que les médias qui critiquent l'action du gouvernement ne soient censurés ou fermés⁷⁵.

5.1.4. Harcèlement et intimidation des défenseurs des droits humains

36. L'Assemblée parlementaire a exprimé sa préoccupation au sujet du harcèlement et des menaces qui visent les défenseurs des droits humains en Géorgie, en particulier ceux et celles qui s'opposent à la loi sur la transparence de l'influence étrangère⁷⁶. Selon HRW, les campagnes d'intimidation ciblent souvent des défenseurs des droits humains et des membres de leur famille, qui doivent endurer des appels téléphoniques anonymes, des actes de diffamation et des menaces physiques qui cherchent à les dissuader de faire du militantisme⁷⁷. La loi sur les infractions administratives est également utilisée pour mettre en détention des manifestants pour des chefs d'accusation sans véritable fondement, ce qui permet d'infliger des amendes élevées et de prononcer des peines de détention administrative prolongée⁷⁸.

37. Par exemple, HRW a signalé que Gia Japaridze, professeur et ancien diplomate âgé de 50 ans, avait été agressé puis hospitalisé en mai 2024 après avoir reçu des appels téléphoniques menaçants qui lui demandaient fermement de cesser son opposition à la loi sur la transparence de l'influence étrangère⁷⁹. Si la police l'a reconnu victime d'un crime et a ouvert une enquête à ce sujet, aucun suspect n'a pour l'instant été identifié⁸⁰.

5.2. Exemples choisis

38. Selon Frontline Defenders, Eduard Marikashvili, président de l'organisation « Georgian Democracy Initiative », a été condamné le 27 septembre 2023 à une amende de 500 GELS (175 EUR) par le tribunal de la ville de Tbilissi pour « hooliganisme » au titre de l'article 166 du Code des infractions administratives. Cette condamnation fait suite à sa participation à une manifestation pacifique⁸¹. Marikashvili, éminent défenseur des droits humains, a contesté vigoureusement les politiques de l'État en matière de transparence et de réformes démocratiques⁸².

39. HRW signale que Nikoloz Managadze, un militant de 21 ans et fondateur du groupe de protestation étudiant For Freedom, a été agressé à deux reprises en 2024⁸³. La première agressions, qui a été commise en avril 2024 à l'extérieur de l'Université d'État de Tbilissi, lui a causé une légère commotion cérébrale. La

⁷¹ Jam News, "[Human rights activists: police violence against protesters in Georgia is a crime](#)", 27 décembre 2024.

⁷² HRW, « [World Report 2023 : Georgia](#) », 2023.

⁷³ HRW, "[Georgia: Violent Attacks on Government Critics](#)", 20 août 2024.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ APCE, [Les défis pour la démocratie en Géorgie](#), Résolution 2561 (2024), 27 juin 2024.

⁷⁷ HRW, "[Georgia: Violent Attacks on Government Critics](#)", 20 août 2024.

⁷⁸ APCE, [Les défis pour la démocratie en Géorgie](#) Résolution 2561 (2024), 27 juin 2024.

⁷⁹ HRW, "[Georgia: Violent Attacks on Government Critics](#)", 20 août 2024.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Frontline Defenders, "[Court relies on scant evidence in attempt to justify Eduard Marikashvili hooliganism charge](#)", 13 novembre 2023.

⁸² Ibid.

⁸³ HRW, "[Georgia: Violent Attacks on Government Critics](#)", 20 août 2024.

deuxième, commise en juin, a provoqué une luxation de l'épaule et une commotion cérébrale qui a nécessité une hospitalisation. Si la police a reconnu les agressions, aucune arrestation n'a pour l'instant été effectuée⁸⁴.

40. Selon HRW, la situation juridique et politique en Géorgie est devenue de plus en plus difficile pour les défenseurs des droits humains⁸⁵. La loi sur la transparence de l'influence étrangère et la loi sur les valeurs familiales sont autant d'obstacles qui entravent les libertés d'association, d'expression et de réunion et limitent le fonctionnement des ONG, des médias indépendants et des défenseurs des personnes LGBTIQ.

41. Selon HRW, lors d'une répression policière menée près du Parlement géorgien en novembre 2024, des personnes, dont l'homme d'affaires Avtandil Kuchava et le poète Zviad Ratiani, ont été brutalement frappées ; M. Kuchava a perdu connaissance à plusieurs reprises et a subi une fracture de l'épaule⁸⁶. De même, le journaliste Aleksandre Keshelashvili, qui portait une tenue sur laquelle figurait l'indication « presse », aurait été frappé par des agents masqués, mais les enquêtes menées à ce sujet n'ont débouché sur aucune inculpation⁸⁷.

6. La situation en Fédération de Russie

42. Depuis octobre 2023, la situation des défenseurs des droits humains en Russie est restée très précaire. Human Rights Watch (« HRW ») a signalé que ces personnes continuent d'être victimes de harcèlement, de violences physiques, de campagnes de diffamation, de détention arbitraire, voire d'actes mortels⁸⁸, ainsi que de violations des libertés fondamentales, dont les libertés d'expression, de réunion et d'association⁸⁹. Une combinaison de modifications de la législation, de poursuites pénales et de répression violente a été utilisée pour réduire systématiquement au silence les voix dissidentes, en particulier celles qui s'opposent à la guerre d'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine⁹⁰.

43. Selon l'organisation de la société civile ZMINA, en décembre 2024, au moins 121 défenseurs des droits humains, militants, bénévoles et journalistes ukrainiens avaient été tués du fait de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie⁹¹. Parmi les principales causes de décès figurent les tirs de roquettes sur des cibles civiles, les tirs ciblés effectués par l'armée russe sur des véhicules et des convois humanitaires ou d'évacuation, les exécutions extrajudiciaires et les actes de torture dans les lieux de détention illégale, ainsi que les explosions de mines survenues au cours de missions humanitaires⁹².

6.1. Types de persécution

6.1.1. Renforcement du dispositif législatif de persécution des défenseurs des droits humains

44. Depuis octobre 2023, la Russie a adopté et amendé plusieurs lois qui durcissent la répression de la dissidence⁹³. L'élargissement du champ d'application de la législation sur les « agents étrangers » est une évolution législative majeure⁹⁴. La loi permet désormais aux autorités de procéder à des inspections inopinées de toute partie qui serait liée à des agents étrangers en se fondant sur des plaintes déposées par des individus ou des organisations, quelle que soit leur nationalité⁹⁵. Dans son récent arrêt du 22 octobre 2024⁹⁶, la Cour européenne des droits de l'homme a également déclaré que la législation russe sur les « agents étrangers »

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Human Rights Watch ('HRW'), "[World Report 2023: Georgia](#)", 2023.

⁸⁶ HRW, "[Georgia: Brutal Police Violence Against Protesters](#)", 23 décembre 2024.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Alexei Navalny est décédé après avoir passé 37 mois derrière les barreaux et avoir été envoyé dans l'une des prisons les plus reculées et les plus dures de Russie ; Human Rights Watch (« HRW »), « [Russia : Navalny Dies in Prison](#) », 16 février 2024.

⁸⁹ HRW, « [Russia's legislative minefield : Tripwires for Civil Society Since 2020](#) », août 2024, pages 5-6.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ Centre Zmina pour les droits de l'homme, "[ZMINA presents a memorial report on the fallen activists and journalists](#)", 27 décembre 2024.

⁹² Ibid.

⁹³ HRW, « [Russia's legislative minefield : Tripwires for Civil Society Since 2020](#) », août 2024.

⁹⁴ Ordonnance du gouvernement russe №1 818 du 31 octobre 2023 ; HRW, « [Russia's legislative minefield : Tripwires for Civil Society Since 2020](#) », août 2024, page 78.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ [Kobaliya et autres c. Russie](#) (39446/16), arrêt du 22 octobre 2024.

violait la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour a critiqué la loi, qu'elle juge « arbitraire » et appliquée d'une « manière trop large et imprévisible ».

45. Une loi de février 2024 a alourdi les peines infligées pour diffusion de « fausses informations » sur l'armée russe et autorise la confiscation des biens des personnes condamnées pour ces motifs, notamment les défenseurs des droits humains en exil et leurs familles⁹⁷. En outre, une loi de mars 2024 interdit toute forme de diffusion de publicités dans les médias désignés comme « agents étrangers », ce qui les prive d'une source de revenus essentielle et les marginalise encore davantage⁹⁸.

6.1.2. Ciblage des défenseurs des droits humains dans les territoires ukrainiens occupés par la Russie

46. Selon Front Line Defenders, les défenseurs des droits humains dans les territoires occupés par la Russie font face à de graves persécutions⁹⁹. Certaines de ces personnes, notamment des militants, des journalistes et des avocats, ont été pris pour cible pour avoir donné des informations détaillées sur des crimes de guerre, défendu la souveraineté ukrainienne et s'être opposés à l'occupation¹⁰⁰.

47. Le Groupe des droits humains de Crimée a déclaré que les lois sur la censure et les lourdes peines, y compris la confiscation de biens au titre d'une loi de 2024, sont utilisées pour punir ceux qui dénoncent les crimes de guerre russes ou soutiennent l'Ukraine¹⁰¹. Front Line Defenders a signalé que le militant Kulamet Ibrahimov avait été emprisonné en Crimée, où des personnes ont été inculpées, condamnées à des amendes ou à une détention provisoire au motif qu'elles auraient « discrédité » ou diffusé de « fausses » informations sur l'armée russe¹⁰². Le cas d'Iryna Horobtsova illustre également ce type de répression : après avoir été enlevée à Kherson en représailles de son travail humanitaire et de son opposition publique à l'occupation, elle a été condamnée en août 2024 à 10,5 ans dans une colonie pénitentiaire russe pour espionnage¹⁰³.

6.1.3. Ciblage de la société civile et des médias

48. Le ciblage de la société civile et des médias a une incidence directe sur les défenseurs des droits humains, car un grand nombre de ces personnes sont étroitement liées à ces organisations ou y prennent une part active. Selon HRW, la répression des organisations de la société civile et des médias s'est durcie et des dizaines d'ONG sont contraintes de fermer leurs portes ou de cesser leurs activités en raison de nouvelles lois visant les organisations « indésirables »¹⁰⁴. En outre, les autorités russes ont bloqué des plateformes aussi importantes que WhatsApp, Signal et YouTube, et modifié la législation pour interdire les publicités sur les chaînes de médias sociaux non enregistrées comptant plus de 10 000 abonnés¹⁰⁵.

49. Depuis octobre 2023, HRW a signalé que les autorités russes avaient ajouté 74 nouvelles organisations à la liste des « organisations indésirables », notamment des groupes internationaux de défense des droits de humains tels que Freedom House et la Fondation Boris Nemtsov pour la liberté¹⁰⁶. Leurs sites internet ont été bloqués et toute association publique avec ces entités est devenue un motif de poursuites pénales. Grigory Melkonyants, coprésident du groupe d'observation des élections Golos, a été arrêté en août 2024 pour avoir dirigé une « organisation indésirable ». Melkonyants a contribué à décrire en détail la fraude électorale en Russie, et les poursuites dont il fait l'objet témoignent d'un effort plus large pour démanteler la surveillance indépendante des élections dans le pays¹⁰⁷.

⁹⁷ Human Rights Watch, « [Update on Human Rights in the Russian Federation and the Continuing Need for a Special Rapporteur on Russia](#) », 28 août 2024.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Front Line Defenders, « [Global Analysis 2023/24](#) », 22 mai 2024, page 86.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Crimean Human Rights Group, « [Review on the human rights situation in Crimea January – March 2024](#) », 6 mai 2024, page 8.

¹⁰² Front Line Defenders, « [Global Analysis 2023/24](#) », 22 mai 2024, pages 22, 87.

¹⁰³ Ibid., page 82.

¹⁰⁴ En janvier 2024, les autorités ont qualifié l'ONG de premier plan *Help Needed d'* « agent étranger ». L'organisation, qui fournissait des services essentiels aux communautés marginalisées, a été contrainte de fermer ses portes après que de lourdes amendes et un harcèlement juridique avaient rendu impossible la poursuite de ses activités ; HRW, « [Update on Human Rights in the Russian Federation and the Continuing Need for a Special Rapporteur on Russia](#) », 28 août 2024.

¹⁰⁵ HRW, « [Update on Human Rights in the Russian Federation and the Continuing Need for a Special Rapporteur on Russia](#) », 28 août 2024.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

50. Les experts de l'ONU ont signalé que l'année passée avait été marquée par une aggravation des persécutions commises contre les journalistes en Russie¹⁰⁸. Le journaliste du Wall Street Journal Evan Gershkovich a été condamné à 16 ans de prison pour espionnage par un tribunal d'Ekaterinbourg, tandis que la journaliste de Radio Free Europe/Radio Liberty Alsu Kurmasheva a été condamnée à 6,5 ans de prison à Kazan pour « diffusion de fausses informations sur l'armée russe ».¹⁰⁹ Ces deux personnes ont été condamnées à l'issue de procès secrets et accélérés. Les accusations dont elles font l'objet sont liées à leurs reportages sur la Russie et la guerre en Ukraine¹¹⁰.

51. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a déjà déclaré que l'utilisation abusive du système de justice pénale a entraîné une suppression complète de la société civile et du pluralisme politique et médiatique¹¹¹.

6.1.4. Persécution des avocats

52. HRW a relevé que les avocats spécialisés dans les droits humains en Russie et en Crimée occupée par la Russie font l'objet de persécutions systémiques. Par exemple, le 13 octobre 2023, les avocats d'Alekseï Navalny - Vadim Kobzev, Igor Sergounine et Alekseï Liptser - ont été arrêtés et inculpés en vertu de l'article 282.1(2) du Code pénal pour « participation à une association extrémiste » liée à des organisations fondées par Navalny, qualifiées d'« extrémistes » en 2021¹¹². Ces accusations sont passibles de lourdes peines qui peuvent aller jusqu'à six ans de prison. Par ailleurs, l'avocat des droits humains Alekseï Ladin, connu pour sa défense des prisonniers politiques de Crimée, a également été victime de persécutions répétées¹¹³. En octobre 2023, Ladin a été arrêté et condamné à 14 jours d'arrestation administrative et à une amende de 45 000 roubles pour avoir « discrédité » l'armée russe. Il a depuis été radié du barreau. Un autre avocat, Emil Kurbedinov, a été arrêté en février 2024 à Simferopol car il aurait diffusé de fausses informations, ce qui témoigne du harcèlement judiciaire systématique des avocats qui assurent la défense des personnes politiquement persécutées¹¹⁴.

6.1.5. Ciblage des défenseurs des droits des personnes LGBTI

53. En décembre 2023, la Cour suprême de Russie a jugé que « le Mouvement international LGBTI » était une « organisation extrémiste ». Selon HRW, au moins 27 personnes affichant des symboles LGBTI, tels que le drapeau arc-en-ciel, ont été sanctionnées¹¹⁵. En mai 2023, le défenseur des droits humains Yan Dvorkin a été condamné à une amende pour avoir violé la loi sur la « propagande LGBTI » après avoir dénoncé les discours homophobes de responsables publics¹¹⁶.

6.2. Exemples choisis

54. Alexey Sokolov, un défenseur des droits humains d'Ekaterinbourg, a été arrêté le 5 juillet 2024 et inculpé d'« affichage répété de symboles extrémistes »¹¹⁷. Il aurait en effet affiché le logo de Facebook sur la chaîne Telegram « Ural Human Rights Defenders »¹¹⁸. Front Line Defenders a signalé que cette arrestation faisait suite à une perquisition de son domicile par les services répressifs, au cours de laquelle des documents

¹⁰⁸ Mariana Katarova et Mary Lawlor, « [Russia : All remaining human rights defenders, journalists and anti-war critiques convicted in sham trials must be released, say UN experts](#) », 2 août 2024.

¹⁰⁹ Ibid.

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, « La mort d'Alexeï Navalny et la nécessité de contrer le régime totalitaire de Vladimir Poutine et sa guerre contre la démocratie », [Résolution. 2540 \(2024\)](#).

¹¹² Amnesty International, « [Russian Federation/Ukraine \(Crimea\): Human rights lawyers must be immediately and unconditionally released](#) », 27 octobre 2023.

¹¹³ Front Line Defenders, « [Human rights lawyer Aleksey Ladin disbarred](#) », 26 juillet 2024.

¹¹⁴ Crimean Human Rights Group, « [Review on the human rights situation in Crimea January – March 2024](#), page 8.

¹¹⁵ Human Rights Watch, « [Update on Human Rights in the Russian Federation and the Continuing Need for a Special Rapporteur on Russia](#) », 28 août 2024.

¹¹⁶ Front Line Defenders, « [Global Analysis 2023/24](#) », 22 mai 2024, page 92.

¹¹⁷ Partie 1 de l'article 282.4 du Code pénal russe.

¹¹⁸ Mariana Katarova et Mary Lawlor, « [Russia must free human rights defender Alexey Sokolov arrested for posting Facebook logo : UN experts](#) », 26 juillet 2024.

autorisant Sokolov à représenter des détenus devant les organes conventionnels de l'ONU ont été saisis en l'absence d'avocats¹¹⁹. Sokolov est à la tête de l'organisation de défense des droits humains « Legal Basis »¹²⁰.

55. Le 25 juillet 2024, le ministère russe de la Justice a qualifié le groupe informel Aborigen-Forum d'organisation « extrémiste ». Cette qualification expose les personnes liées au groupe à d'éventuelles poursuites judiciaires, notamment des amendes et des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans au titre des articles 282.1 à 282.4 du Code pénal russe. Aborigen-Forum est un collectif de défenseurs des droits humains, d'experts et de militants qui défendent les droits des populations autochtones du Nord, de Sibérie et d'Extrême-Orient. Leurs actions portent sur le suivi juridique, l'analyse des politiques et la sensibilisation aux injustices subies par les communautés autochtones¹²¹.

56. En août 2024, un important échange international de prisonniers a conduit à la libération de 16 prisonniers politiques, dont Gershkovich, Kurmasheva, la figure de l'opposition Vladimir Kara-Murza et d'autres¹²². Les experts ont noté cependant que jusqu'à 1 372 personnes sont toujours détenues en Russie pour des motifs politiques, ce qui montre à quel point la répression de la dissidence et de la liberté d'expression est systématique depuis l'invasion de grande ampleur de l'Ukraine¹²³. Toute forme de critique des autorités russes continue d'être sévèrement réprimée¹²⁴.

7. La situation en Türkiye

57. Depuis la publication de la dernière note d'information sur les défenseurs des droits de l'homme le 18 octobre 2023, la situation de ces personnes en Türkiye ne montre aucun signe d'amélioration. À la fin de son mandat, Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a conclu que le recul de la société civile et la précarité des défenseurs des droits humains en Türkiye continuait à s'accroître, en particulier depuis la déclaration de l'état d'urgence en juillet 2016, et que la situation ne s'était pas améliorée malgré la levée de l'état d'urgence en 2018. Les conséquences négatives de l'état d'urgence persistent et s'aggravent sous l'effet des nouvelles lois restrictives visant à faire taire la dissidence¹²⁵.

7.1. Types de répression

7.1.1. Agressions directes

58. L'ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe constate que la communauté des journalistes turcs est confrontée à un certain nombre de risques importants, notamment des agressions physiques et l'impunité des auteurs des crimes commis à leur encontre¹²⁶. Cette réalité est attestée par une enquête menée par Free Turkish Press en 2023, dans laquelle environ 88 % des journalistes interrogés indiquent qu'ils et elles ne se sentent pas en sécurité¹²⁷.

59. Il existe un certain nombre d'exemples d'impunité pour des agressions commises dans le passé, notamment le verdict rendu en juin 2024 par la 10^e Haute Cour pénale de Diyarbakır qui acquittait trois policiers associés au meurtre de Tahir Elçi, un éminent avocat des droits humains tué par balles en 2015¹²⁸. Selon la Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, en février 2024, six cas d'impunité pour le meurtre de journalistes ont été recensés en Türkiye, y compris pour le meurtre de Hrant Dink en 2007¹²⁹.

¹¹⁹ Front Line Defenders, « [Human rights defender Aleksei Sokolov transferred to a psychiatric hospital](#) », 24 septembre 2024.

¹²⁰ Ibid.

¹²¹ Front Line Defenders, « [Indigenous Peoples' Rights Association Aborigen-Forum listed as « Extremist »](#) », 8 août 2024.

¹²² Mariana Katzarova et Mary Lawlor, « [Russia : All remaining human rights defenders, journalists and anti-war critiques convicted in sham trials must be released, say UN experts](#) », 2 août 2024.

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Amnesty International, « [La situation des droits de l'homme dans le monde](#) », avril 2024, pages 316-317.

¹²⁵ Mémoire de Dunja Mijatović, ancien Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, "[Mémoire sur la liberté d'expression et des médias, et sur la situation des défenseurs des droits humains et de la société civile en Türkiye](#)", 5 mars 2024, page 6 (en anglais).

¹²⁶ Ibid., page 5.

¹²⁷ Free Turkish Press, « [Why journalists don't feel safe in Turkey](#) », 7 août 2023.

¹²⁸ Voir, par exemple, Amnesty International, « [Türkiye: Acquittal of three police officers for involvement in killing of human rights lawyer a huge blow to justice](#) », 12 juin 2024.

¹²⁹ Plateforme du Conseil de l'Europe pour la sécurité des journalistes, « [Türkiye](#) », 2024.

7.1.2. Actes d'intimidation et menaces

60. Les organisations de la société civile signalent une augmentation inquiétante des détentions informelles, des menaces et des intimidations visant des étudiants de l'enseignement supérieur, des journalistes et des militants politiques en Türkiye¹³⁰. Eren Keskin en est un exemple probant. Cette éminente avocate des droits humains et coprésidente de l'Association des droits de l'homme (İHD) en Türkiye, qui a fait l'objet d'un harcèlement judiciaire systématique pendant de nombreuses années, a récemment été la cible d'une campagne de diffamation orchestrée par des comptes de médias sociaux ultranationalistes qui l'ont traînée dans la boue et insultée à la suite de sa participation à un événement commémoratif du génocide arménien¹³¹.

61. Il est également préoccupant de constater une aggravation de la discrimination, de l'intimidation et de la violence auxquelles sont confrontées les organisations LGBTIQ de Türkiye, qui font souvent l'objet de mesures restrictives ainsi que de sanctions légales, de discours de haine et de campagnes de diffamation¹³².

7.1.3. Harcèlement judiciaire

62. L'Organisation mondiale contre la torture fait état d'un renforcement du harcèlement judiciaire des défenseurs des droits humains en Türkiye qui se traduit par l'utilisation abusive des lois sur la sécurité nationale, la lutte contre le terrorisme et la diffamation¹³³. Par exemple, les défenseuses des droits humains kurdes Eren Keskin et Güllistan Yarkin ont été inculpées pour « dénigrement public de la nation turque » après avoir fait des commentaires lors de la commémoration du génocide arménien en 2021 (bien qu'elles aient été finalement acquittées)¹³⁴. Selon l'ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique – poursuites-bâillons (SLAPP) sont également devenues un puissant moyen de répression de la dissidence en Türkiye, en particulier contre les journalistes¹³⁵.

63. Les organisations de la société civile affirment que les autorités judiciaires turques s'appuient sur une interprétation large des principes de sécurité nationale dont la formulation est vague, ainsi que sur des preuves extrêmement faibles ou totalement inexistantes afin d'engager des poursuites contre les détracteurs du gouvernement qui exercent pourtant des activités légitimes¹³⁶. La détention arbitraire prolongée du défenseur des droits humains Osman Kavala et des responsables politiques de l'opposition Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ ainsi que les procédures abusives engagées contre ces personnes sont un des exemples les plus connus à cet égard¹³⁷. Autre exemple de harcèlement juridique, la station indépendante Açık Radyo a été fermée en octobre 2024 par le Conseil suprême de la radio et de la télévision de Turquie, après qu'un invité avait qualifié de « génocide » les atrocités commises contre les Arméniens en 1915¹³⁸.

64. Par ailleurs, les femmes journalistes subissent un harcèlement judiciaire constant, par exemple Ayça Söylemez, qui a été condamnée à trois ans de prison pour un article sur un ancien juge et vice-ministre de la Justice et qui a ensuite été acquittée en mars 2024¹³⁹. Un rapport de Women's Press Freedom publié en 2023

¹³⁰ Relief Web, « [OMCT Briefing Note on Enforced Disappearance in Turkey](#) », 30 août 2022.

¹³¹ International Federation for Human Rights, « [Turkey: Acts of harassment and threats against Eren Keskin and the Human Rights Association \(İHD\)](#) », 30 janvier 2024.

¹³² Voir, par exemple, Amnesty International, « [Joint statement regarding Türkiye's treatment of LGBTI+ people and human rights defenders, following the publication of the European Commission's 2023 Enlargement Package](#) », 20 novembre 2023.

¹³³ Organisation mondiale contre la torture, « [Joint trial observation report on the case of Kurdish human rights defenders and İHD members Eren Keskin Güllistan Yarkin](#) », 28 août 2024.

¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ Mémoire de Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « [Memorandum on freedom of expression and of the media, human rights defenders and civil society in Türkiye](#) », 5 mars 2024, page 5.

¹³⁶ Human Rights Watch, « [Submission by Human Rights Watch on Türkiye to the Human Rights Committee](#) », 23 octobre 2024, page 3.

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ The Conversation, « [Turkey's silencing of an independent radio station highlights the country's escalating assault on media freedom](#) », 10 décembre 2024.

¹³⁹ Women Press Freedom, « [Türkiye: Bianet's Ayça Söylemez Acquitted of "Targeting Counter-Terrorism Official"](#) », 27 juillet 2023.

indique que la Türkiye comptait le plus grand nombre de cas de harcèlement judiciaire visant des femmes journalistes dans le monde¹⁴⁰. De même, Şebnem Korur Fincancı, ancien chef de l'Association turque des médecins et défenseur des droits humains, encourt plus de sept ans d'emprisonnement après avoir demandé une enquête indépendante sur l'utilisation supposée d'armes chimiques par les forces armées turques dans la région du Kurdistan irakien¹⁴¹.

7.1.4. Répression transnationale

65. Les défenseurs des droits humains en exil sont victimes de diverses formes de harcèlement, notamment des agressions physiques directes et le recours abusif à des mesures légales, y compris l'utilisation stratégique du gel des avoirs et le détournement du système d'Interpol¹⁴². Par exemple Muammer Burtacgiray, qui serait affilié au mouvement Gülen, a été inclus dans la notice orange des menaces pour la sécurité publiée par l'administration Erdoğan et qualifié de « terroriste recherché », ce qui a entraîné la fermeture de ses comptes bancaires et porté atteinte à sa réputation. Les comptes bancaires de l'ONG Human Rights Defenders, où il était employé, ont également été fermés¹⁴³.

8. Les défenseurs des droits humains liés à l'environnement

66. À la suite de la publication le 18 octobre 2023 de la dernière note d'information sur les défenseurs des droits humains, la situation de ceux qui sont liés à l'environnement reste préoccupante. De nombreux rapports font état d'actions en justice, de campagnes de diffamation et de sanctions de plus en plus lourdes à l'encontre de ceux et celles qui s'opposent aux autorités¹⁴⁴.

8.1. Formes de répression

8.1.1. Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique – poursuites-bâillons (SLAPP)

67. Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus, le nombre de recours aux poursuites-bâillons contre les défenseurs de l'environnement dans toute l'Europe est en nette augmentation¹⁴⁵. Ces poursuites sont des procès abusivement engagés pour entraver la diffusion d'informations et réduire au silence les personnes qui s'expriment sur des questions d'intérêt public. Les organisations de la société civile environnementale expliquent que ces actions en justice entraînent les défenseurs des droits humains liés à l'environnement dans des batailles juridiques longues et coûteuses¹⁴⁶. Au cours de la période de référence, les poursuites-bâillons ont été largement utilisées en Europe, en particulier au Royaume-Uni¹⁴⁷.

8.1.2. Incrimination

68. Selon le rapporteur spécial, la répression et l'incrimination des défenseurs de l'environnement dans les politiques et la législation sont de plus en plus fréquentes¹⁴⁸. À la suite du rapport de 2023 sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne (TE-SAT), le militantisme environnemental est qualifié

¹⁴⁰ Ibid.

¹⁴¹ Amnesty International, « [Write for Rights case booklet](#) », novembre 2024, p. 13.

¹⁴² Human Rights Watch, « [We Will Find You](#) : A Global Look at How Governments Repress Nationals Abroad », 22 février 2024.

¹⁴³ Dr Yasir Gökçe, Mayra Russo et Sara Kezia Heinonen, « [Weaponizing Financial Systems Erdoğan's Transnational Repression to Muzzle Dissidents Abroad](#) », 29 août 2024.

¹⁴⁴ Voir par exemple Global Witness, « [Global Witness Annual Defenders Report 2023/2024. Missing Voices. The violent erasure of land and environmental defenders](#) », 10 septembre 2024, page 45.

¹⁴⁴ Déclaration de Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus, « [On the draft text of the Committee of Ministers' \(CM\) Recommendation on Countering Strategic Lawsuits against Public Participation \(SLAPPs\)](#) », 2 août 2023, page 2.

¹⁴⁶ Voir par exemple Global Climate Legal Defence, « [The Dangerous Lives of Climate Defenders](#) », page 3.

¹⁴⁷ Voir, par exemple, Global Witness, « [Global Witness Annual Defenders Report 2023/2024. Missing Voices. The violent erasure of land and environmental defenders](#) », 10 septembre 2024, page 47.

¹⁴⁸ Document de positionnement de Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus, « [Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie](#) », 28 février 2024, page 9.

de menace terroriste¹⁴⁹ et extrémiste potentielle, et la législation est utilisée pour introduire de nouvelles infractions, infliger des peines plus sévères et interdire certaines formes de manifestation¹⁵⁰.

69. En Italie, par exemple, la loi sur l'« écovandalisme » de 2024 prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans et des amendes pouvant atteindre 10 000 EUR pour les actes de vandalisme commis lors de manifestations. Même des dommages mineurs comme la pulvérisation de peinture lavable pourraient entraîner une peine d'emprisonnement de six mois. La situation s'est aggravée en décembre 2024 avec le projet de loi 1236 sur la sécurité publique, qui élargit le champ des infractions commises dans certains espaces comme les routes, les chemins de fer et les aéroports, et qui semble spécifiquement conçu pour viser les manifestants écologistes. Dans une lettre adressée au Président du Sénat italien, le Commissaire O'Flaherty a exhorté les membres du Sénat à modifier le projet de loi pour le rendre conforme aux normes du Conseil de l'Europe en matière de droits humains, en se déclarant préoccupé par les définitions vagues des infractions qui pourraient conduire à des sanctions arbitraires et disproportionnées en matière de liberté d'expression et de liberté de réunion pacifique¹⁵¹.

70. Autre exemple, en août 2024, le tribunal correctionnel de Belgrade a condamné les défenseurs des droits humains liés à l'environnement Ivan Bijelić, Nikola Ristić et Jevđenić Julijan Dimitrijević à 40 et 30 jours de prison car ils auraient troublé l'ordre public lors d'une manifestation pacifique contre l'extraction du lithium¹⁵². Bien que la Cour d'appel ait par la suite annulé la décision et ordonné un nouveau procès, les arrestations et les inculpations initiales illustrent la manière dont les actions en justice peuvent être utilisées dans le but d'intimider et de décourager le militantisme.

8.1.3. Campagnes de dénigrement et de diffamation publique

71. Le rapporteur spécial a signalé que les défenseurs des droits humains liés à l'environnement, en particulier ceux qui participent à des manifestations pacifiques et pratiquent la désobéissance civile, sont de plus en plus dépeints sous des couleurs négatives par des personnalités politiques et des médias¹⁵³. Dans des pays tels que l'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni, les responsables publics, notamment les parlementaires et les ministres, ont qualifié les mouvements environnementaux de « menace pour la démocratie » et les militants d'« écoterroristes » ou de criminels¹⁵⁴.

72. Le rapporteur spécial a également constaté que les médias avaient tendance à déformer l'image de ces militants en utilisant un langage péjoratif, en mettant l'accent sur les perturbations causées par les manifestations et en expliquant de manière inappropriée les motifs qui les sous-tendent. Cette approche délibérée renforce le sentiment que les manifestations en faveur de l'environnement sont illégales ou violentes, et que les mouvements environnementaux sont des organisations criminelles.

8.1.4. Agressions directes

73. Le rapporteur spécial en déduit que les tactiques de dénigrement encouragent souvent les comportements violents à l'encontre des défenseurs des droits humains liés à l'environnement. En 2023 en Allemagne, par exemple, des manifestants ont été physiquement agressés par des usagers de la route¹⁵⁵. Ces tactiques justifient également le recours à des mesures répressives, généralement réservées au crime organisé et au terrorisme, contre des militants pacifiques. Elles dissuadent les citoyens de participer aux manifestations car les individus qui sont mobilisés craignent d'être qualifiés de criminels, et elles

¹⁴⁹ Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, « [European Union Terrorism Situation and Trend report 2023 \(TE-SAT\)](#) », Synthèse en français, 19 décembre 2023, page 65.

¹⁵⁰ Document de positionnement de Michel Forst, Rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus, « [Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie](#) », 28 février 2024, page 9.

¹⁵¹ Commissaire aux droits de l'homme, « [Le Commissaire demande au Sénat italien d'amender le projet de loi sur la sécurité afin de garantir les droits humains](#) », 20 décembre 2024.

¹⁵² Front Line Defenders, « [Three environmental human rights defenders sentenced to prison hours after their arrest | Front Line Defenders](#) », 26 août 2024.

¹⁵³ Document de positionnement de Michel Forst, Rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus, « [Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie](#) », 28 février 2024, page 8.

¹⁵⁴ Ibid., page 9.

¹⁵⁵ Ibid.

compromettent ainsi l'exercice des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et d'association.

74. En outre, le rapporteur spécial signale que la police a tendance à recourir de plus en plus à des tactiques musclées contre les défenseurs des droits humains liés à l'environnement lors des manifestations, y compris l'utilisation de canons à eau et de gaz poivre¹⁵⁶.

9. Les défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe

75. À la suite de la publication de la dernière note d'information sur les défenseurs des droits humains le 18 octobre 2023, la situation des personnes qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe reste une source de préoccupation majeure. Selon Dunja Mijatović, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe jusqu'en mars 2024, les agressions actuelles sont liées aux politiques d'asile et de migration de plus en plus restrictives et non conformes aux normes internationales en matière de droits humains en Europe¹⁵⁷. Cette hostilité vise non seulement les défenseurs traditionnels des droits humains mais aussi les personnes qui apportent leur aide, y compris les enseignants et les professionnels de santé.

9.1. Formes de répression

9.1.1 Discours hostiles

76. La multiplication des discours hostiles aux réfugiés et aux migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe est étroitement liée à un changement de politique en faveur de la dissuasion et à l'usage de plus en plus fréquent du terme « migration illégale » pour décrire les demandeurs d'asile. L'ancienne commissaire explique que l'intention de ce type de discours est de faire passer les défenseurs des droits humains pour des complices de la migration illégale et une menace pour la sécurité nationale¹⁵⁸.

9.1.2 Menaces, violence et surveillance

77. L'ancienne Commissaire a déclaré que de nombreux défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe ont été victimes d'agressions violentes, notamment de passages à tabac, de dommages matériels et même d'attentats à la bombe¹⁵⁹. Cette violence est souvent le fait d'individus ou de groupes enhardis par des discours officiels hostiles, y compris des organisations paramilitaires et d'autodéfense. Récemment, un attentat à la bombe a été commis contre le bureau de Kisa, une ONG qui aide les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants à Chypre¹⁶⁰. Kisa pense que l'agression, qui faisait suite à des menaces visant l'ONG, a été menée par des groupes mus par le racisme et le nationalisme¹⁶¹.

78. L'ancienne Commissaire soutient qu'en plus des menaces physiques, les défenseurs des droits humains sont fréquemment victimes de harcèlement en ligne, de discours haineux et de violences raciales¹⁶².

9.1.3 Incrimination

79. L'ancienne Commissaire a également indiqué que des personnes engagées dans l'aide humanitaire auraient fait l'objet d'accusations et de poursuites pour avoir facilité une migration irrégulière, souvent sans

¹⁵⁵ Resilience, 11 juillet 2024 « [Environmental protesters under attack and often treated as terrorist : Interview with Michael Forst](#) », 11 juillet 2024

¹⁵⁷ Recommandation de Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « [Protéger les défenseurs : Mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe](#) », 21 février 2024, page 10.

¹⁵⁸ Ibid., page 11.

¹⁵⁹ Ibid., page 13.

¹⁶⁰ Voir, par exemple, The Guardian, « [People helping asylum seekers in Europe face rising violence, report warns](#) », 22 février 2024.

¹⁶¹ Cyprus Mail, « [Kisa offices destroyed in apparent attack](#) », 5 janvier 2024.

¹⁶² Recommandation de Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « [Protéger les défenseurs. Mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe](#) », 21 février 2024, page 14.

qu'une distinction claire soit établie entre l'intention délictuelle et les actions humanitaires¹⁶³. Selon des organisations de la société civile, en Europe, plus de 100 personnes, dont des médecins, des avocats, des journalistes et des travailleurs humanitaires, ont fait l'objet de poursuites pénales l'année dernière pour avoir facilité la migration irrégulière¹⁶⁴. La sociologue leva Raubisko et son collègue Egils Grasmanis faisaient partie des personnes qui ont été accusées parce qu'elles auraient aidé des réfugiés syriens à la frontière entre le Bélarus et la Lettonie¹⁶⁵.

9.1.4. Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique – poursuites-bâillons (SLAPP)

80. Selon l'ancienne Commissaire, lorsqu'ils rendent compte d'agissements portant atteinte aux droits humains de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants, les défenseurs des droits humains font aussi l'objet de poursuites judiciaires engagées par des tiers, dont certaines peuvent être qualifiées de poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (aussi appelées « poursuites-bâillons » ou « SLAPP »)¹⁶⁶. À titre d'exemple, Panayote Dimitras, un éminent défenseur grec des droits des migrants, est soumis à un harcèlement judiciaire persistant, à un gel des avoirs, à des restrictions sur les voyages, et notamment à des chefs d'accusation portés contre lui et sa femme pour soupçons de fraude financière¹⁶⁷.

10. Statut migratoire des défenseurs des droits humains

81. Les défenseurs des droits humains qui ont fui leur pays d'origine pour s'installer dans un État européen sont confrontés à un problème persistant : la difficulté d'obtenir et de conserver leur statut migratoire¹⁶⁸. Selon ONU Femmes, les femmes migrantes défenseuses des droits humains sont souvent confrontées à des risques plus élevés en raison de leur statut migratoire, tels que l'arrestation, la détention, l'expulsion et le refoulement¹⁶⁹.

82. Selon l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, la méconnaissance des programmes de relocalisation, les obstacles logistiques et financiers constituent un défi de taille pour les défenseurs des droits humains, tandis que les refus de visa, les retards ou les refus dus à l'incrimination dans leur pays d'origine constituent un problème majeur¹⁷⁰.

10.1. Exemples signalés

83. En mai 2024, le militant azerbaïdjanais handicapé Famil Khalilov, qui avait été précédemment expulsé de Suède, aurait été détenu à Bakou sur la foi de chefs d'accusation douteux liés à la drogue, tandis que sa famille faisait l'objet de menaces, à la suite d'une descente d'individus habillés en civils¹⁷¹. Les cas de Samir Ashurov et d'Emin Malikov, qui, à la suite de leur expulsion d'Allemagne, ont été emprisonnés sur la base de chefs d'accusation liés à la drogue, illustrent un modèle analogue supposé de persécution des dissidents expulsés¹⁷².

¹⁶³ Recommandation de Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « Protéger les défenseurs. Mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe », 21 février 2024, page 14.

¹⁶⁴ Voir, par exemple, Info Migrants, « Criminal charges against migrant rights defenders rising, NGO finds », 9 avril 2024.

¹⁶⁵ Front Line Defenders, « leva Raubiško, who is on trial for assisting asylum seekers, is facing a final hearing », 17 septembre 2024.

¹⁶⁶ Recommandation de Dunja Mijatović, ancienne Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, « Protéger les défenseurs. Mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe », 21 février 2024, page 16.

¹⁶⁷ L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, « Greece : Continued judicial harassment of migrants' rights defender Panayote Dimitras », 14 août 2024.

¹⁶⁸ Voir, par exemple, Agence européenne des droits fondamentaux, « Protecting human rights defenders at risk: EU entry, stay and support », 11 juillet 2023 ; France Justice, « What's driving France's sudden deportation of Kurdish activists? », 25 octobre 2024 ; HRW, « Tajik Activist in Germany at Risk of Deportation », 31 octobre 2024.

¹⁶⁹ ONU Femmes, « Policy-brief-Protecting-women-human-rights-defenders in migration contexts », 2022.

¹⁷⁰ Agence des droits fondamentaux de l'UE, « Protecting human rights defenders at risk: EU entry, stay and support », 11 juillet 2023.

¹⁷¹ OC Media, « Deportations from the West: the story of families sent back to Azerbaijan », 26 décembre 2024.

¹⁷² Ibid.

84. Le défenseur des droits humains kazakh Daniyar Khasenov, qui a déclaré avoir fui son pays en 2019 pour échapper à des persécutions politiques, s'est vu refuser l'asile par le service lituanien des migrations¹⁷³. Le refus de la Lituanie de lui accorder l'asile, malgré les appels de membres du Parlement européen, d'organisations internationales de défense des droits humains, notamment une déclaration écrite de membres de l'APCE¹⁷⁴, et de la société civile kazakhe, semble avoir placé M. Khasenov dans une situation de péril imminent¹⁷⁵.

85. Autre exemple signalé, qui s'est conclu positivement, celui du cinéaste et militant biélorusse Andrey Gnyot. Il a fui la Serbie pour un pays de l'UE après l'expiration de sa détention d'un an en Serbie et l'annulation d'un mandat d'arrêt d'Interpol lancé contre lui. Accusé par le Bélarus d'évasion fiscale, Gnyot insiste sur le fait que ces accusations sont une mesure de représailles politiques pour le rôle qu'il a joué en fondant l'Association libre des athlètes du Bélarus, qui a soutenu les manifestations en 2020¹⁷⁶.

10.2. Nécessité d'une protection adéquate

86. L'Assemblée parlementaire a soulevé la question de la protection des défenseurs des droits humains contre l'extradition et l'expulsion à de nombreuses reprises.

87. La Résolution 2541 de l'Assemblée sur « La détention arbitraire de Vladimir Kara-Mourza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie et au Bélarus » appelait les États membres à refuser les demandes d'extradition de ressortissants du Bélarus et de la Russie qui pourraient être considérées comme motivées par des considérations politiques¹⁷⁷. De même, la Résolution 2509 de l'Assemblée sur « La répression transnationale, une menace croissante pour l'Etat de droit et les droits humains », reconnaît les expulsions illégales comme une forme de répression transnationale et appelle les États à veiller à ce que leur législation nationale prévoit des mécanismes permettant de prévenir ces actes, d'enquêter sur eux et d'engager des poursuites à l'encontre de leurs auteurs¹⁷⁸.

88. De nombreux rapports qui émanent de la société civile et des organisations internationales donnent un aperçu des difficultés rencontrées par les défenseurs des droits humains lorsqu'ils demandent des visas pour entrer dans les États européens. Ces rapports préconisent d'apporter un soutien et une protection adéquats à ces personnes originaires de pays tiers¹⁷⁹.

89. L'étude du Parlement européen sur le renforcement de la protection des défenseurs des droits de l'homme (2023) présente plusieurs recommandations essentielles pour l'amélioration du statut des défenseurs des droits humains au sein de l'Union européenne. Il s'agit notamment d'accélérer les demandes de visa, de supprimer les frais et d'accepter un minimum de documents ; de permettre aux défenseurs des droits humains de demander des visas ou des permis de séjour en dehors de leur pays d'origine ; de garantir des recours contre les refus ou les entrées dans les bases de données ; et de tirer parti de la directive sur la protection temporaire pour ne pas appliquer les conditions requises en matière d'afflux massif. Une étude commandée par la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen a proposé une série de mesures visant à renforcer la protection des défenseurs des droits humains originaires de pays tiers, telles que la reconnaissance de droits complets, le soutien financier et la mobilité au sein de l'UE, assortis d'une formation des fonctionnaires et de mécanismes de contrôle¹⁸⁰. Ces propositions devraient être sérieusement prises en considération, non seulement au sein de l'UE, mais aussi dans l'ensemble de l'espace du Conseil de l'Europe.

¹⁷³ Open Dialogue Foundation, "[Transnational Persecution of Daniyar Khasenov](#)", 6 novembre 2024.

¹⁷⁴ APCE, « [Tenir le Kazakhstan pour responsable de sa répression transnationale et nationale](#) », Doc. 16057, 2 octobre 2024.

¹⁷⁵ Open Dialogue Foundation, "[Transnational Persecution of Daniyar Khasenov](#)", 6 novembre 2024.

¹⁷⁶ Balkan Insight, "[Belarus Activist Freed From Detention in Serbia Leaves for EU](#)", 1 novembre 2024.

¹⁷⁷ APCE, "[La détention arbitraire de Vladimir Kara-Mourza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie et au Bélarus](#)", Résolution 2541 (2024).

¹⁷⁸ APCE, "[La répression transnationale, une menace croissante pour l'État de droit et les droits humains](#)", Résolution 2509 (2023).

¹⁷⁹ Voir par exemple, CEELI Institute, "[Human Rights Defenders in EU Visa Policy: Recommendations for Reform](#)", 2021 ; Parlement européen, "[Enhancing the protection of human rights defenders \(HRDs\): Facilitating access to the EU and supporting HRDs from third countries](#)", janvier 2024 ; EU Agency for Fundamental Rights, "[Protecting human rights defenders at risk: EU entry, stay and support](#)", 11 juillet 2023.

¹⁸⁰ Parlement européen, "[Enhancing the protection of human rights defenders \(HRDs\): Facilitating access to the EU and supporting HRDs from third countries](#)", janvier 2024, p. 66 – 73.

11. Conclusion

90. Les exemples ci-dessus montrent que la persécution des défenseurs des droits humains a été particulièrement répandue ou importante en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en Russie et en Türkiye. Ceux qui travaillent dans certains domaines (en particulier les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que l'environnement) ont été persécutés dans de nombreux pays. Si la façon la plus courante de s'attaquer à ces personnes reste le détournement du droit pénal, des obstacles comme le refus d'enregistrement d'organisations de la société civile, les campagnes de discrédit, la violence et le recours à des procédures-bâillons sont aussi fréquemment signalés.

91. Les travaux en cours de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme aborderont certaines de ces questions plus en détail. Il s'agit notamment des « Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan »¹⁸¹ ; « Assurer une meilleure protection des lanceurs d'alerte en Europe »¹⁸² ; et « Lutter contre la répression transnationale »¹⁸³. Je demande instamment à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme d'accorder une attention particulière aux conclusions de la présente note d'information et des rapports susmentionnés en cours d'élaboration, et d'examiner les mesures à prendre pour protéger les défenseurs et les lanceurs d'alerte courageux qui œuvrent aujourd'hui en Europe.

¹⁸¹ Qui fait suite à la proposition 15521. L'ancienne rapporteure était Hannah Bardell - à l'heure où nous écrivons ces lignes, un nouveau rapporteur est en attente de nomination.

¹⁸² Qui fait suite à la proposition 15919, rapporteure : Anna-Kristiina Mikkonen.

¹⁸³ Qui fait suite à la proposition 16017. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le rapporteur est en attente de nomination.